

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

REUNION PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 20.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion du 27 janvier 2011 ouverte.

En ce jour de premier anniversaire de la catastrophe de la rue Léopold, je souhaiterais que tous les Conseillers respectent une minute de silence.

(Les membres du Conseil se lèvent).

Je vous remercie.

Madame et Messieurs les Chefs de groupe, avez-vous des Conseillers à excuser ? Mme BLAISE ?

Mme BLAISE.- Nous sommes au complet

Mme LA PRESIDENTE.- M. GEORGES ?

M. GEORGES.- Mme MAQUET sera absente et Mme ALBERT arrivera avec quelques retards.

Mme LA PRESIDENTE.- M. DENIS ?

M. DENIS.- Mme REMACLE sera absente. Mme MARGREVE, Mme LEJEUNE et M. NIX.

Mme LA PRESIDENTE.- M. DRION ?

M. DRION.- Quelques arrivées tardives.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie.

I.- Ordre du jour.**II.- Ordre du jour complémentaire.****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente.**

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2010.

Je donne la parole à M. le Premier Secrétaire pour la lecture du résumé de la réunion du 16 décembre 2010.

(M. GABRIEL, Premier Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2010).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV.- Communication de Mme La Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour ainsi qu'un courrier de Mme la Greffière provinciale concernant l'obligation légale de déposer une liste de mandats, fonctions et professions ainsi qu'une déclaration de patrimoine à la Cour des Comptes, pour le 31 mars 2011 au plus tard. J'attire votre attention sur le fait qu'en tant que Conseiller ou Conseillère, vous n'êtes pas en tant que tel assujetti à cette législation, mais que vous exercez peut-être un autre mandat par lequel vous êtes assujetti à la loi comme celui de bourgmestre, échevin, administrateur d'intercommunale ou président de CPAS.

Vous trouverez également une enveloppe contenant la mise à jour au 16 décembre 2010 du document LA PROVINCE, POUR QUOI FAIRE ?

Pour rappel, tout courrier m'étant adressé électroniquement doit être joint en copie à Mme la Greffière provinciale et M. Patrick ROUFOSSE, en remplacement de M. Edmond PRINSENS.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011**V.- Questions d'actualité.**

Mme LA PRESIDENTE.- Trois points figurent à l'ordre du jour des questions d'actualité.

Document 10-11/A04 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la participation des étudiants de la Province de Liège à Worldskills à Londres en 2011 et Euroskills à Spa-Francorchamps en 2012.

Mme LA PRESIDENTE. - Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la participation des étudiants de la Province de Liège à Worldskills à Londres en 2011 et Euroskills à Spa-Francorchamps en 2012. Je donne la parole à M. Dominique DRION.

M. DRION, Conseiller provincial (de son banc). - La question me semble claire, j'attends la réponse. Merci.

Mme LA PRESIDENTE. - J'invite le Député-Président André GILLES pour la réponse du Collège, que je remercie d'être là parce qu'il a un état grippal. Vous avez la parole M. le Président.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune). - Merci Mme la Présidente de votre compassion et de la parole que vous m'accordez. Mme la Présidente, Mme la Greffière, Chers Collègues.

Vous avez raison, M. DRION, de souligner que l'organisation des championnats des métiers Worldskills et Euroskills participe à la promotion des métiers manuels et techniques, et donc plus largement à la valorisation de l'enseignement qualifiant.

Comme je l'ai déjà souvent souligné à cette tribune, en sa qualité de Pouvoir organisateur d'un enseignement supérieur professionnalisant, la Province de Liège a toujours veillé à ce que les étudiants de sa Haute Ecole disposent de compétences professionnelles directement opérationnelles sur le marché de l'emploi. C'est ainsi que, parmi les différentes actions qu'elle met en place à cette fin en termes d'organisation de stages, de visites d'entreprises, entre autres, elle encourage également ses étudiants, soutenus et accompagnés par leurs enseignants, à participer à un certain nombre de concours, dont les épreuves Worldskills et Euroskills auxquelles vous faites allusion.

La participation des étudiants de la Haute Ecole de la

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

Province de Liège à différents concours dépasse d'ailleurs largement le cadre des championnats mondiaux et européens des métiers auxquels nous nous référons pour l'instant. Et sans vouloir dresser ici la liste exhaustive de ces différentes participations, je souhaiterais rappeler néanmoins l'attribution à trois étudiants Ingénieurs industriels en construction du 1^{er} prix de résistance du concours « Faites le pont » en 2010, la remise l'année dernière du prix de l'Union Professionnelle des Métiers de la Communication à deux étudiantes de la Haute Ecole, la qualification de l'équipe EcoMotion de la Haute Ecole à l'édition européenne du Shell Eco-marathon en 2011, ou encore la participation de nos étudiants depuis de nombreuses années aux finales belge et mondiale du concours Imagine Cup organisé par la société Microsoft...

Je soulignerai comme vous la performance appréciable et la prestation de qualité des étudiants de la Haute Ecole de la Province de Liège lors du championnat Euroskills qui s'est déroulé à Lisbonne en décembre dernier.

Ainsi, l'équipe « Office IT » s'est classée cinquième et a remporté un médaillon d'excellence. Trois de ses quatre membres sont issus de la section « Bachelier en Informatique et Systèmes - Finalité Réseaux et Télécommunications », il s'agit de Raphaël LIÉNARD, étudiant de 3^e année, concourait comme spécialiste Microsoft, Anton RHYLOV, diplômé en 2009, a obtenu un médaillon d'excellence individuel en tant que project manager et Jean-Christophe GRÉGOIRE, diplômé en 2010 et actuellement en année passerelle vers le Master en Sciences de l'Ingénieur industriel, a lui aussi décroché un médaillon d'excellence individuel comme spécialiste Cisco, de la marque touet aussi connue.

Après sa participation à la finale de WorldSkills à Calgary, Noran PIERRE, diplômé 2009 en Electromécanique - Finalité Mécanique, a œuvré comme fraiseur CNC au sein de l'équipe « Fabrication et Technologie », qui a remporté la médaille d'or !

Quant à Alexandre STASSEN, diplômé 2006 c'est un peu plus loin, en Construction - Option bâtiment, il a décroché une médaille d'argent dans la catégorie « Contremaître », tout comme l'équipe « Construction », à laquelle il appartenait.

Ces étudiants, ainsi d'ailleurs que tous les participants liégeois qui se sont illustrés à Lisbonne, seront mis à l'honneur ici même lors d'une réception qui se déroulera le lundi 7 février prochain, à laquelle les membres du Bureau du Conseil et de la 6^e Commission, notamment, vont être conviés. A l'agenda directement,

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

si ça vous intéresse et j'en suis sûr, pour nous assister dans les félicitations qu'ils méritent bien et que nous voulons leur donner au nom de la Province.

En ce qui concerne les prochaines éditions des championnats des métiers, et plus particulièrement le championnat mondial à Londres en 2011, il est évident que la Province de Liège sera attentive aux actions de promotion et de sensibilisation à la participation des étudiants de la Province de Liège à ce concours.

Nul doute que la campagne de communication 2010-2011 menée par Skillsbelgium visant à sensibiliser les jeunes aux métiers techniques et manuels et à susciter leur participation aux compétitions internationales trouvera en Province de Liège un écho positif.

Notons déjà que les sélections à la compétition mondiale à Londres se déroulent dans le courant du premier trimestre 2011, donc à suivre.

Enfin, en ce qui concerne plus particulièrement le championnat européen que la Province de Liège aura l'honneur et le plaisir d'accueillir sur son territoire, puisqu'il se déroulera sur le circuit de Spa-Francorchamps début octobre 2012, c'est pas moi qui ai choisi les dates, je vous le promets, il est quelque peu prématuré aujourd'hui d'en tracer les principaux contours organisationnels, d'autant que la liste des métiers en compétition n'a pas encore été arrêtée. Nous en reparlerons donc très prochainement, d'abord en faisant le point sur tout sujet de ce type en 6^{ème} Commission mais aussi bien sûr devant le Conseil en séance plénière.

Le travail de préparation de cet événement de valorisation des métiers techniques, manuels et technologiques est déjà en cours. La Province de Liège est partenaire de l'événement et représentée au sein de l'ASBL qui a été mise en place pour l'organiser. Les actes ont été signés à Lisbonne il y a peu et donc bien sûr elle est associée à cet événement, cela va sans dire.

Donc voilà, au plaisir de rendre compte pas à pas de cela mais c'est un morceau parmi d'autres à propos desquels je n'ai évidemment pas besoin de plaider ici au Conseil provincial, je sais le soutien unanime par rapport à cela, à savoir la valorisation des métiers techniques, notamment ceux qui sont en pénurie mais aussi magnifier en quelque sorte la valeur de notre enseignement qui est reconnu extérieurement, certifié

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

extérieurement et notamment de manière internationale et je dirais que c'est un grand plaisir de pouvoir l'évoquer ici à cette tribune mais de propager, je dirais, le plus possible à l'extérieur la valorisation de ces métiers et la qualité de cet enseignement qui permet à ces jeunes finalement de se distinguer, de se réaliser, d'être bien dans leur peau et d'être finalement demain peut-être, des ambassadeurs de la Province de Liège, en tout cas, des témoins à coup sûr que Liège n'est pas une terre aride et que le terreau y est fertile pour une main d'œuvre de qualité, une main d'œuvre qualifiée. Cela a toujours été nos atouts, cela le sera encore longtemps, je pense que c'est ce qui fait notre différence encore pour demain et après-demain parce que forcément les matières premières nous manquent donc il y a des atouts que mêmes si nous essayons de les compenser par la multi modalité en tant que telle, je pense qu'on ne réussit pas mal mais l'essentiel de nos atouts c'est notre jeunesse et c'est une main d'œuvre bien qualifiée, c'est notre « sutiésté » dirait-on en wallon et je pense qu'on n'est pas de trop ici pour y travailler tous ensemble.

Merci de la question et j'espère que la réponse vous satisfait.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Président.

Document 10-11/A05 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la réaction de la Province face aux mesures prises par les autorités hollandaises pour lutter contre le tourisme de la drogue.

Mme LA PRESIDENTE. - Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la réaction de la Province face aux mesures prises par les autorités hollandaises pour lutter contre le tourisme de la drogue. Je donne la parole à Mme Janine WATHELET-FLAMAND ou bien je cède directement la parole à Mme la Députée.

Mme WATHELET-FLAMAND, Conseillère (de son banc). - Vous pouvez y aller.

Mme LA PRESIDENTE. - J'invite Mme Katty FIRQUET. Mme la Députée vous avez la parole.

Mme FIRQUET, Députée provinciale (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

Mme la Conseillère. Tout comme vous, notre département a pris connaissance de cette décision et tentera dans les semaines qui viennent d'en mesurer les conséquences.

Je vous rappelle cependant que la mission des Points Cannabis que notre Province a ouverts sur différentes communes de notre territoire avec le concours des autorités communales est une mission de prévention.

Notre objectif a toujours été et restera d'assurer une écoute et d'offrir une information pertinente (effets, risques, loi,...) aux consommateurs, aux non consommateurs, aux familles ainsi qu'à toute personne se posant des questions sur le cannabis ;deuxième objectif : de permettre au jeune de développer un regard critique sur sa consommation qu'elle soit occasionnelle ou régulière ;et enfin, un troisième objectif de proposer une intervention de type cognitivo-comportemental à des consommateurs de cannabis qui veulent diminuer voire arrêter leur consommation

D'une manière générale, les équipes des Point Cannabis se tiennent évidemment au courant de toute nouvelle législation en matière d'assuétudes et plus particulièrement en ce qui concerne ce produit, le cannabis donc.

Cette interdiction d'admettre des non-résidents dans des coffee-shops constitue une mesure visant à limiter, de manière substantielle, le tourisme de la drogue et, par voie de conséquence, de réduire les problèmes que ce narco-tourisme occasionne. La première conséquence sera donc de nature policière.

Néanmoins, ne nous leurrons pas, tous les consommateurs belges de cannabis se fournissant aux Pays-Bas ne vont pas pour autant arrêter de consommer et par ailleurs tous les consommateurs belges de cannabis ne se fournissaient déjà pas au Pays-Bas mais bien dans notre pays auprès de dealers. Cette mesure aura donc certainement pour autre conséquence une augmentation, il est vrai, du trafic en Belgique, ce qui reste du ressort des services policiers et des parquets.

J'imagine toutefois que cette décision pourrait avoir un impact sur les primo-consommateurs ou les consommateurs occasionnels qui expérimentent le cannabis à l'occasion d'une sortie à Maastricht. Je pense notamment à la population jeune, frontalière, qui peut faire un aller-retour à Maastricht en moins d'une heure. Cette réalité et cette facilité d'accès avait d'ailleurs convaincu le bourgmestre de Visé à ouvrir un point

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

cannabis sur sa ville, précisément pour renforcer cette prévention qui est bien dans nos missions.

Nos équipes seront donc attentives à noter tout changement chez les consommateurs qui pourraient être lié à cette fermeture des coffee-shops.

Cela étant, permettez-moi de vous dire que je ne pense personnellement pas que cela aura un impact significatif par rapport à ce que nous avons pu observer depuis maintenant plus de trois ans. Seule une clarification de notre propre législation serait de nature à influencer profondément des modes de consommations chez nous. Alors il ne m'appartient pas de dire dans quel sens cette clarification devrait aller, j'observe cependant, puisque nous parlons des Pays-Bas, que dans ce pays, beaucoup de voix s'élèvent dans le monde scientifique et parmi les acteurs de terrain, pour remettre en cause la légalisation de la consommation de cannabis. J'observe également que la consommation en Belgique a littéralement « explosée » depuis la fameuse « loi cannabis » de 2003 avec la médiatisation simplificatrice qui en a été faite auprès des jeunes. Beaucoup d'entre eux restent encore aujourd'hui convaincus aujourd'hui encore, qu'il est « légal » d'en posséder et d'en consommer.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci Mme la Députée provinciale.

Document 10-11/A06 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel non enseignant des provinces wallonnes.

Mme LA PRESIDENTE. - Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel non enseignant des provinces wallonnes. Mme Valérie BURLET. Non ? Je peux inviter directement M. le Député provincial Christophe LACROIX à la tribune. Vous avez la parole M. le Député provincial.

M. LACROIX, Député provincial (à la tribune). - Je vous remercie Mme la Présidente. Mes Chers Collègues.

Notre Cour des Comptes, institution constitutionnelle, chargée de contrôler les finances publiques, a pour mission notamment d'assister les assemblées parlementaires et les conseils provinciaux dans l'exercice de leur mission de surveillance de la perception et de l'utilisation des deniers publics.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

Il n'est donc pas étonnant de constater que chacun de nous, certes avec des tempi différents, prend un soin très particulier à examiner les rapports qui sont édités par cette instance indépendante. Nous devons même nous en réjouir.

Moi-même relisant pour la Xième fois ce rapport de la Cour des Comptes du 14 avril 2010 auquel Mme Burlet fait référence, j'ai ainsi eu plaisir d'apprécier ce commentaire, tout à fait indépendant de la Cour, je le rappelle, qui cite à propos de la Province de Liège, je lis donc : « les divers règlements provinciaux constituent un ensemble complet, cohérent, organisé et systématiquement mis à jour et coordonné par le service du personnel. Ils favorisent ainsi une gestion efficace du personnel et limite le risque d'erreur lors de la liquidation de la paie. »

Voici déjà une première observation, qui lorsqu'il est question de statut pécuniaire des agents, rassure, vous en conviendrez.

Belle épingle que celle-là en tout cas.

Il est par contre plus étonnant de constater qu'une moindre attention semble être portée par certains Conseillers, à des documents pourtant tout aussi importants, qui sont, eux, édités par notre institution.

Ainsi, en sa séance du 17 juin dernier, notre Conseil provincial a adopté un texte portant modification aux statuts pécuniaire et administratif du personnel provincial non enseignant.

Ces modifications, que vous avez pu examiner en détail, furent précisément portées et posées en exécution des recommandations de la Cour des Comptes telles qu'exprimées dans le rapport de la Cour que Mme Burlet invoque.

Je n'y reviendrai donc pas aujourd'hui mais constaterai, avec vous, que ces épingles ne risquent donc plus de nous piquer ou de provoquer quelques désagréables grattements.

Ainsi encore, une consultation du site internet de la Province de Liège permet, à tout un chacun et donc à chaque Conseiller provincial, de prendre connaissance de l'ensemble des statuts provinciaux relatifs au personnel.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

Verba volant, scripta manent, dit la maxime latine, pourtant les écrits peuvent ne pas être lus par certains ou bien le sont au gré d'une mémoire à tiroir.

La version informatisée unique et actualisée des statuts du personnel est donc une réalité disponible à portée de clics sur notre site provincial.

Plus concrètement et toujours pour répondre aux questions de notre Collègue Mme Burlet, j'ajouterai qu'en ce qui concerne la confusion invoquée entre la qualité d'agent contractuel et d'agent temporaire, que la résolution de notre conseil du 17 juin 2010 a justement modifié les termes utilisés jusqu'à alors dans nos statuts, de sorte qu'aujourd'hui, il y apparaît clairement que les agents temporaires doivent être considérés comme des agents contractuels soumis à la loi du 3 juillet 1978 relative au contrat de travail et ce, à l'inverse des agents définitifs, les agents nommés comme on les appelle, dont les statuts, le statut pardon, relève exclusivement des dispositions contenues dans les statuts pécuniaire et administratif provinciaux.

En terme de droit, je dirai que la confusion querellée n'est donc plus de mise.

En ce qui concerne la valorisation des services antérieurs dans le secteur de l'enseignement.

Vous me permettrai pour une fois de prendre la parole collectivement à la place de mon estimé Député -Président mais la simplification administrative et politique a voulu que nous nous mettions de concert pour chanter à l'unisson d'une seule et même voix.

Donc, en ce qui concerne la valorisation des services antérieurs dans le secteur de l'enseignement. C'est dès novembre 2008 que la Cour des Comptes a été informée par les services provinciaux compétents de la mise en place de la nouvelle méthode de valorisation.

En exécution de cette méthode et conformément aux remarques émises par la Cour, le nombre de jours de services effectifs prestés dans l'enseignement par un agent, à titre intérimaire ou temporaire, est multiplié par 1,2.

Le but de cette méthode est de permettre la valorisation des vacances scolaires.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

Ainsi, un enseignant qui a presté dans l'enseignement à titre temporaire pendant une année scolaire complète, soit du 1^{er} septembre au 30 juin, se verra valoriser douze mois de service antérieur et non dix.

Et pour terminer, abordons la question des mises à disposition de personnel.

En rappelant que le 16 décembre 2010, le Conseil provincial a adopté une résolution visant à régler les mises à disposition de personnel provincial au profit d'organismes bénéficiaires divers ; que les dispositions statutaires adoptées à cette occasion prévoient la conclusion de convention lors de cette mise à disposition de personnel et que lorsque le Collège a proposé ces textes au Conseil, il a été fait référence au rapport de la Cour des Comptes qui ne fut donc pas négligé.

Et où en sommes-nous aujourd'hui dans la mise en œuvre de cette politique ? Nous attendons que la résolution du 16 décembre 2010 soit approuvée par l'autorité de tutelle.

Dès que la chose sera acquise et si elle l'est, le Collège provincial soumettra aux Conseils administration respectifs des organismes bénéficiaires concernés les projets de convention de mise à disposition.

Cette démarche sera menée à bref délai, c'est-à-dire dès la réception de l'acte d'approbation précité, étant néanmoins entendu que, conformément aux demandes exprimées par les syndicats, ces projets de conventions leurs seront soumis.

C'est donc les exigences de respect de délais liés aux procédures en cours et à venir qui font que les projets de conventions n'ont pas encore pu être transmis à qui de droit par le Collège.

Soyez néanmoins assurés de notre parfaite diligence à œuvrer en ce sens dès que possible.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député provincial.

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011**Document 10-11/099 : Motion d'opposition à l'amnistie des collaborateurs belges des nazis durant la Seconde Guerre mondiale.**

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point 2 de l'ordre du jour : document 10-11/099. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau encore aujourd'hui. J'invite le rapporteur, M. Marc FOCCROULE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. FOCCROULE., rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Comme vous avez pu recevoir le projet de motion soumis au Bureau de ce jour et de sa précédente réunion, les 4 Chefs de groupe ont proposé d'adopter cette motion dédiée au refus de toute forme d'amnistie des collaborateurs belges des nazis durant la Seconde Guerre mondiale, 1939 à 1945.

Le texte a été légèrement amendé à la demande d'un groupe mais accepté par les trois autres et donc c'est à l'unanimité que nous vous proposons d'adopter au Conseil provincial cette motion. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions du Bureau du Conseil.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Je remercie toutes les personnes ici présentes.

Document 10-11/100 : Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux SCRL (CILE) - Assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2011 - Modifications statutaires.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE.- Point 3 l'ordre du jour : document 10-11/100. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, M. Marc YERNA à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. YERNA, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues. Concernant cette modification statutaire, un Commissaire demande si elle a pour objectif de mettre en place un des deux directeurs.

Il lui est répondu que c'est une modification interne et non politique et qu'il n'y a pas d'autre élément pour le moment.

Aucune autre question, ni remarque sur ce point, nous vous proposons de l'approuver par 6 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

Voilà Mme la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/101 : Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale du Circuit de Spa - Francorchamps.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 4 de l'ordre du jour : document 10-11/101. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission et j'invite le rapporteur Mme Mélanie GOFFIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

Mme GOFFIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

La première commission s'est réunie ce lundi 23 janvier et a étudié le document 10-11/101 concernant l'assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale du Circuit Spa-Francorchamps.

Le Président de la Commission a présenté le point et a expliqué que vu le différend qui oppose la Province de Liège et l'ISF au sujet de la destruction de la Villa Chicane et étant donné que le plan stratégique 2011 ne fait à aucun endroit état de cette créance, le Collège provincial propose de s'abstenir sur ce point.

La parole est ensuite donnée au Député. Il nous a rappelé que différentes solutions compensatoires avaient été étudiées mais qu'elles sont toujours tombées à l'eau. Ainsi, au vu de l'évolution de la structure, le Collège veut acter et faire inscrire ce différend. Il n'a donc pas d'autres possibilités pour ce faire que de demander à ses représentants de s'abstenir et de justifier leurs votes en veillant à ce que la décision soit motivée et actée au procès-verbal de la réunion.

Le Député a alors retracé l'historique du dossier.

La Province de Liège était propriétaire d'un bien sur le site du Circuit de Spa-Francorchamps appelé « Villa Chicane » à l'époque évaluée à 660.000 euros par le comité d'acquisition en date du 29 septembre 2006, dont la démolition a été ordonnée, sans procédure d'expropriation préalable et ce, dans le cadre des travaux d'aménagement du circuit.

Ledit bien était mis à disposition de l'Intercommunale du Circuit de Spa-Francorchamps par un bail à loyer signé le 23 mars 1983 et son avenant signé le 16 août 1993, pour un loyer de 180.000 BEF/an. Par convention du 11 juin 2004 et ce avec l'aval de la Députation permanente, l'intercommunale avait concédé l'usage et la jouissance exclusifs à la Société Anonyme Circuit de Spa-Francorchamps.

Dans le cadre de la recherche d'une solution à ce différend opposant le Province à l'ISF, un projet de convention avait été adopté par le Conseil provincial le 26 mars 2009. Mais celui-ci n'a pas été exécuté car tout de suite après son adoption par le Conseil, une nouvelle proposition de dédommagement a été formulée

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

au Collège sur base de négociations menées par M. Etienne Davignon. Elle consistait à la mise à disposition privative au profit la Province d'un bien immeuble appartenant à l'Intercommunale du Circuit de Spa-Francorchamps situé en bordure du circuit. Cette deuxième proposition adoptée par le Collège le 22 octobre 2009 n'a également pas été finalisée.

Le 9 décembre dernier, le collège a pris connaissance d'une nouvelle proposition émanant de l'ISF consistant dans un bail emphytéotique sur un bien dit pavillon Champagne, proposition que le Collège a décidé de retenir. Par mail du 16 décembre, Jean-Marie Happart informe le collège qu'il n'a pas de remarque à formuler sur cette proposition.

Néanmoins, le 15 décembre dernier, lors d'une entrevue avec M. Davignon, à sa demande, il apparaît que dans la mesure où selon lui cette proposition entraînerait un manque à gagner pour la Société Spa Grand Prix, elle serait dès lors plus difficile à mettre en œuvre puisqu'elle impliquerait un dédommagement de ladite société.

Force est de constater que cette troisième proposition n'a pu aboutir pour fin de l'année 2010, échéance que s'était fixée le Collège pour mettre fin à ce différend avant la constitution de la nouvelle société de gestion prévue selon M. Davignon pour le 31 janvier prochain.

Vu les difficultés rencontrées et la non résolution de ce problème, le Collège a mandaté un avocat pour défendre les intérêts de la Province et introduire une citation au fond contre l'ISF constatant en plus que la reconnaissance d'une créance due à la Province ne figure même pas dans le plan stratégique 2011 soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

Un Conseiller demande que l'on insiste sur l'urgence de trouver une solution lors de la justification de l'abstention.

Le Député insiste sur le fait que le Collège ne veut plus de places à attribuer ou à donner mais il veut une compensation matérielle et en bonne et due forme. Il rappelle que la nouvelle structure sera normalement mise en place avant le 31 décembre 2011. Elle devra répondre aux droits et obligations des deux anciennes structures d'où l'importance de faire acter le problème qui est devenu un litige et non plus seulement une créance. Le but du Collège étant de faire en sorte que ce soit impossible pour la nouvelle structure d'ignorer ce litige.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

Un Conseiller demande pourquoi on ne vote pas contre le plan stratégique 2011. Il lui est répondu que l'abstention permet de justifier le vote.

Un autre conseiller soutient que l'on pourrait quand même voter CONTRE et expliquer le vote préalablement tout en demandant que la justification soit actée. Le Député lui répond qu'il n'est pas contre le plan stratégique.

Un conseiller demande où en est la nouvelle structure. Le Député lui répond qu'en principe les désignations des administrateurs sont faites. Il faut que le Gouvernement wallon donne son accord définitif et puis que les deux assemblées générales extraordinaires se réunissent. La nouvelle structure créée, il y aurait deux fusions par absorption.

Un conseiller demande qui a rasé la Villa Chicane. On lui répond que c'est l'ISF.

Un Conseiller s'interroge à nouveau sur l'abstention qu'il considère comme trop geste trop léger vu la situation.

Le Député répond que le Collège a toujours cru que tout allait s'arranger mais à cause de la mésentente entre les deux structures, quand une marquait son accord, l'autre bloquait la situation. Il regrette cette situation car pour lui il est logique que dans les grandes structures publiques, on se parle, on cherche des solutions pour éviter d'en arriver-là.

A la fin de la Commission, un Conseiller fait remarquer un souci au niveau de l'intitulé des points mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale et notamment le fait que n'apparaisse pas le mot approbation pour le plan stratégique.

Le Député répond que c'est certainement une erreur. Il interpelle le Vice-président de l'intercommunale qui lui dit que le CA a arrêté la date de l'AG mais pas l'ordre du jour. Le député répond qu'il devrait avoir choisi la date et arrêté l'ordre du jour. Si tel n'était pas le cas, l'AG n'était pas valablement convoquée. L'intéressé lui a répondu qu'il était effectivement ainsi...

Le Président a enfin procédé au vote sur ce point qui s'est conclu par 9 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. MESTREZ.

M. MESTREZ, Député provincial (de son banc). - Oui de mon banc. Vérification faite, l'ordre du jour a bien été arrêté par le circuit.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la première Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/102 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « OFFICE PROVINCIAL DES METIERS D'ART DE LIEGE », en abrégé « OPMA » asbl - exercice 2009/Prévisions 2010.

Document 10-11/103 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « ASSOCIATION LIEGEOISE POUR LA PROMOTION ET L'EDUCATION MUSICALES », en abrégé « ALPEM » asbl - Exercice 2009 / Prévisions 2010.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Les points 5 et 6 de l'ordre du jour : document 10-11/102 et document 10-11/103. Ces points ont été regroupés à la demande des membres de la troisième Commission. Ces documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission et j'invite le rapporteur M. Vincent MIGNOLET à nous en faire connaître les conclusions. M. MIGNOLET est déjà là et je vous écoute.

M. MIGNOLET, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Je me suis précipité Mme la Présidente parce que la confusion a régné lundi et nous avons failli innover et présenter

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

ce rapport à trois à cette tribune.

Voilà, je vous remercie pour m'avoir confié cette mission mes chers Collègues qui avaient également compris qu'ils devaient également rédiger ce rapport.

Mme la Présidente, Chers Collègues.

Votre troisième commission s'est réunie ce lundi, pour examiner les rapports d'évaluation des deux contrats de gestion qui lient la Province de Liège avec l'Office Provincial des Métiers d'Art de Liège et l'Association Liégeoise pour la Promotion et l'Education musicales.

M. le Député Mottard nous a d'abord rappelé les principales réalisations de l'ASBL OPMA durant l'année écoulée. Un commissaire a exprimé son inquiétude notamment parce que le rapport d'évaluation révèle l'existence d'un déficit de 26.303€ pour l'exercice 2010 et que les comptes de l'année précédente présentaient déjà un mali de 20.080€ et ce Commissaire s'inquiétait de voir évidemment deux années qui présentaient un déficit successivement dans le temps.

M. le Directeur général qui a réalisé cette évaluation, a expliqué au Commissaire que cette ASBL ne souffre pas d'un déficit croissant puisque l'avoir social y est important ; et le Député rapporteur nous a également expliqué que ce problème sera prochainement résolu puisque une politique de rationalisation des ASBL culturelles est en place et qu'il se poursuit en 2011.

La Commission a approuvé ce rapport par 9 voix pour et 5 absentions.

Quant au deuxième rapport, celui lié aux activités de l'ALPEM, aucune question ne fut posée. M. le Député nous a également rappelé quelques éléments importants sur l'année écoulée et nous a informé que l'ALPEM sera mise en liquidation en 2011. Le rapport a été approuvé par 11 voix et 3 abstentions. Voilà Mme la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Est-ce que tout le monde est d'accord que nous passions au vote globalisé de la troisième Commission ? Non. Pas de problème.

Nous allons voter sur les conclusions de la Commission sur le document 10-11/102, « OPMA ».

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Nous allons voter sur les conclusions de la Commission sur le document 10-11/103, « ALPEM ».

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO.

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/104 : Centre provincial de Formation de Tennis de Table de Huy - Projet de règlement d'occupation.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 7 l'ordre du jour : document 10-11/104. Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et j'invite le rapporteur M. Jean-Paul BASTIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. BASTIN, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

Votre 4^{ème} Commission s'est réunie ce lundi, je me trompe, ce mardi pardon.

Plusieurs questions ont eu lieu sur ce point-là.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

D'abord un Commissaire s'étonne de la date de mise en application de ce règlement qui est soumis à la Commission puisque la date prévue est le 1^{er} janvier 2010 et demande s'il s'agit d'une faute de frappe ou non.

Le Député répond qu'il ne s'agit pas d'une faute de frappe et qu'il n'a rien à y ajouter.

Le Commissaire s'étonne qu'il y ait dès lors le passage en Commission préalable et que cela, et qu'il n'y ait pas eu de possibilité de voir ce document durant l'année 2010.

Une Commissaire demande si les types de dérogations pour l'utilisation du centre sont déjà établies. Le Député répond que non et que le Collège attendra les avis du service avant de se prononcer.

Une Commissaire demande pourquoi on parle du Collège et pas du Conseil dans les dérogations à donner. Il lui est répondu que c'est une compétence du Collège provincial à l'instar de ce qui se passe dans les Communes.

Un Commissaire s'étonne toutefois de l'organisation d'une blue night par les jeunes MR de Huy. Le service répond que cette soirée a eu lieu dans la buvette et non dans le hall sportif. Hors cette buvette est gérée par un gérant indépendant qui est libre de pouvoir louer cette surface pour lui permettre de nouer les deux bouts. Il n'y eu de dérogation du Collège.

Une Commissaire demande la raison de la fin de la mise à disposition des terrains dès 16h30 le samedi et 14h30 le dimanche. Le service lui répond que c'est une norme indicative qui peut être étendue en fonction des demandes.

Une Commissaire demande la copie des conventions avec les clubs de tennis et il lui est répondu que cela lui sera transmis sans délai.

Les conclusions de cette Commission ont été approuvées par 5 voix pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO et M. POUISSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/105 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « ROYAL FOOTBALL CLUB LIEGE ATHLETISME », en abrégé « RFC LIEGE ATHLETISME » asbl - Exercice 2009/Prévisions 2010.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 8 l'ordre du jour : document 10-11/105. Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission et j'invite le rapporteur M. André STEIN à nous en faire connaître les conclusions et je le félicite pour être un Liégeois très important depuis hier soir au nom de tout le Conseil provincial.

(applaudissements).

M. STEIN, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Merci de me donner la parole mais surtout merci du compliment. Merci à vous tous.

Mme LA PRESIDENTE. - Maintenant vous avez la parole.

M. STEIN, rapporteur (à la tribune). - Et un verre après Dominique mais oui bien sûr...

Votre 4^{ème} Commission s'est également réunie donc le 25 janvier pour examiner le second point à son ordre du jour, à savoir le document 10-11/105.

S'agissant d'un rapport d'évaluation par rapport au contrat de gestion passé entre la Province et le RFC Liège Athlétisme, une Commissaire interroge sur la bonne cohabitation et les bonnes relations entre, d'une part le club d'Athlétisme et le club de Rugby. Alors en réponse, tant le Député rapporteur que le Directeur général confirment qu'il y a bien quelques incidents de cohabitation mais qui sont strictement limités à la cafétéria, celle-ci jouissant d'un accord partagé pour sa gestion et ce qui

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

incite chacun à tirer la couverture à soi.

Alors, il est évident qu'un gérant permanent serait une situation idéale mais au-delà des difficultés à le trouver, ça diminuerait également la rentabilité des buvettes pour les deux clubs.

Ceci dit, le Directeur général nous a fait part du fait qu'il a dû, à plusieurs reprises, au nom de la Province, jouer son rôle de conciliateur et que s'il le faut, il le fera encore à l'avenir.

Sur ce, c'est par 6 voix pour, 0 contre et 3 abstentions que la Commission a donc approuvé le rapport d'évaluation.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la 4^{ème} Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/106 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CARREFOUR, CENTRE DE LOISIRS DE L'ENSEIGNEMENT PROVINCIAL LIEGEOIS » - Exercice 2009/Prévisions 2010.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 9 l'ordre du jour : document 10-11/106. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième Commission et j'invite le rapporteur Mme Isabelle ALBERT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme ALBERT, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

Je ne suis pas la femme de l'année, mais enfin bon...

Voilà nous avons examiné ce point hier en 6^{ème} Commission.

Il n'y pas eu de question, ni de remarque.

C'est par 9 voix pour et 3 abstentions que nous avons adopté le point mais il est vrai que nous étions tous impatients de découvrir et déguster les délicieux mets que nous avaient préparés les élèves de l'IPES de Waremme, la section traiteur.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/107 : Modifications à apporter au statut pécuniaire du personnel provincial enseignant et assimilé (revalorisation barémique au 1^{er} décembre 2010).

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 10 l'ordre du jour : document 10-11/107. Ce document a été soumis à l'examen de la sixième Commission et j'invite le rapporteur M. André GERARD à nous en faire connaître les conclusions. Vous êtes tous présents et très vite aujourd'hui. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Attentifs Mme la Présidente.

Chers Collègues. Dans sa séance du mercredi 26, nous avons examiné le document de modification à apporter au statut pécuniaire

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

du personnel enseignant provincial et assimilé.

A la question de connaître la raison de cette modification. Il est répondu que c'est l'effet d'un alignement aux normes de la Communauté française.

Ce point a donc été voté par 9 voix pour, 0 contre et 3 abstentions.

Je tenais également à souligner, en tout cas, l'accueil qui nous a été réservé par l'école de Hesbaye et en tout cas les compétences dont on fait preuve les élèves ainsi que les enseignants qui les entourent.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/108 : Mise à disposition de la commune de Saint-Georges-sur-Meuse d'un fonctionnaire provincial chargé d'infliger les amendes administratives en matière d'infrastructures environnementales.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 11 l'ordre du jour : document 10-11/108. Ce document a été soumis à l'examen de la septième Commission et j'invite le rapporteur Mme Lydia BLAISE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme BLAISE, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

M. le Président a donc rappelé que c'était la vingtième Commune qui rejoignait le système.

Aucune question n'a été formulée et la Commission vous propose d'adopter la Résolution par 6 voix pour et 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/109 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « FEDERATION DU TOURISME DE LA PROVINCE DE LIEGE », en abrégé « FTPL » - Exercice 2009/Prévisions 2010

Document 10-11/110 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « BLEGNY-MINE » - Exercice 2009 / Prévisions 2010.

Document 10-11/111 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « ASSOCIATION DE GESTION DES DOMAINES TOURISTIQUES DU VALLON DE LA LEMBREE », en abrégé - Exercice 2009/Prévisions 2010.

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points 12, 13 et 14 de l'ordre du jour : documents 10-11/109 - 10-11/110 - 10-11/111. Ces documents ont été regroupés et soumis à l'examen de la dixième Commission et j'invite le rapporteur Mme Janine WATHELET-FLAMAND à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme WATHELET-FLAMAND, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

Ces trois documents n'ont suscité aucun commentaire, par conséquent, ils ont été adoptés par 6 voix pour et 4 abstentions.

Toutefois, je voudrais ajouter, avec l'accord des membres de la Commission, que plusieurs membres de la Commission n'ont pu remplir correctement leur rôle car ils n'avaient pas accès aux documents par ordinateur, de lundi jusqu'à mercredi.

On sait que des modifications sont intervenues dans le système informatique provincial mais il est regrettable que cela ait empêché l'information de certains Conseillers provinciaux.

Le même problème s'est d'ailleurs posé dans d'autres Commissions. Je me pose alors la question : cet incident ne va-t-il pas inciter les Conseillers provinciaux à redemander la version papier des documents du Conseil ? Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère provinciale, je ne sais pas si M. le Député veut prendre la parole ? Je crois que tout le monde a été dans le même cas et c'est en train de se résoudre.

M. MOTTARD, Député provincial (de son banc).- Oui !

Mme LA PRESIDENTE.- Bon, j'ouvre la discussion générale. Mme la Conseillère DEFLANDRE, vous avez la parole.

Mme DEFLANDRE, Conseillère (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Il faut dire que, effectivement, presque tous les membres n'avaient pas les documents et c'est pour cela que nous allons nous abstenir sur tous les points, sans préjuger du bien-fondé.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Y a-t-il d'autres personnes qui veulent prendre la parole sur les points du Tourisme ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission. Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 10-11/112 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE D'ACTION TOURISTIQUE DES PROVINCES WALLONNES », en abrégé « CATPW » asbl - Exercice 2009 / Prévisions 2010.

Document 10-11/113 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « HESBAYE MEUSE CONDROZ TOURISME » en abrégé « HMCT » asbl - Exercice 2009 / Prévisions 2010.

Document 10-11/114 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « MAISON DU TOURISME DU PAYS DE LIEGE », en abrégé « MTPL » asbl - Exercice 2009 / Prévisions 2010.

Document 10-11/115 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « CENTRE NATURE DE BOTRANGE - MAISON DU PARC NATUREL DES HAUTES FAGNES - EIFFEL » - Exercice 2009 / Prévisions 2010.

(Voir rapports)

Mme LA PRESIDENTE. - Points 15, 16 et 17 de l'ordre du jour et le point 1 de l'ordre du jour complémentaire : documents 10-11/112 - 10-11-113 - 10-11/114 - 10-11/115. Ces documents ont été regroupés et été soumis à l'examen de la dixième Commission et j'invite le rapporteur Mme Betty ROY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme ROY, Conseillère (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

Votre dixième Commission s'est réunie de mercredi 26 janvier pour examiner les rapports d'évaluation annuels relatifs aux contrats de gestion conclus entre la Province de Liège et les différentes ASBL qui s'occupent du tourisme.

Les trois derniers points ont été regroupés, ils concernent l'ASBL « Hesbaye-Meuse-Condroz-Tourisme », « Maison du Tourisme du Pays de Liège », « Centre Nature de Botrange - Maison du Parc Naturel des Hautes Fagnes ».

Un Commissaire précise que les Communes adhérentes à l'ASBL

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

du Parc naturel ont été consultées pour connaître leur avis quant à la gestion de l'ASBL.

A l'unanimité, il a été demandé que la Province se charge à nouveau de la gestion de l'ASBL.

Le Député rapporteur nous dit que les Conseils ont approuvé les statuts, que la Province de fera bientôt et que le Gouvernement germanophone est d'accord.

La Commune de Welkenraedt, quant à elle, s'est retirée des membres de cette ASBL car elle n'y possède d'intérêt particulier.

Je vais me répéter parce que comme on devait faire le rapport et bien voilà, une autre question a été posée par un Commissaire qui s'est plaint de ne pas avoir pu consulter les documents relatifs à la Commission car il n'était pas possible de les obtenir. Cette opération se révèle souvent compliquée et l'internet se bloque fréquemment.

M. le Député lui a répondu que toutes les questions relatives à cette Commission pouvaient lui être posées ultérieurement et qu'il restait à la disposition des Commissaires.

Il n'y a pas eu d'autre question et le Président a fait procéder au vote et c'est par 3 voix pour, 0 contre et 4 absentions que s'est clôturée la dixième Commission.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote globalisé des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les quatre résolutions.

Document AB 10-11/2011/005 : Amendement budgétaire 2011/005 : Réorientation de la ferme provinciale d'expérimentation de Jevoumont-Theux.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 18 de l'ordre du jour : document AB 10-11/2011/005. Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et j'invite le rapporteur M. André GERARD à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. GERARD, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Je risque d'être un peu plus long que tout à l'heure.

Lors de notre session budgétaire d'octobre 2010, un amendement a été proposé à l'approbation de notre Assemblée. Cet amendement a été examiné par votre deuxième Commission. Les débats et analyses se sont déroulés sur deux séances.

Accueilli sur son implantation le 23 novembre 2010, nous avons entendu le point de vue également des professionnels membres du CA et invités à cet effet, ainsi que M. Sébastien GEENS, coordinateur à la Fédération des Jeunes Agriculteurs en province de Hainaut

M. Pierre POLARD nous a présenté d'une part un bref historique ainsi qu'un récapitulatif des recherches menées en nos locaux et, d'autre part, l'articulation mise en place afin de piloter l'ensemble en terme d'objectifs.

Trois projets de recherche sont présentés : pour 2011-2012 « Protiwanze », étude pour la récupération par l'utilisation dans l'alimentation animale de dérivés actuellement perdus, issus de l'industrie liée à la fabrication de bioéthanol.

Pour 2010-2011 : la continuité de la recherche dans le cadre de l'utilisation de podomètres chez les vaches laitières analysant la possible corrélation entre les variations dans le déplacement et l'activité hormonale donnant des indications permettant l'insémination artificielle donnant un taux de fécondation le plus élevé.

Pour 2010-2011 également : recherche sur les agents responsables des mammites afin d'optimiser la dynamique de soins.

La Ferme provinciale assure également la formation de professionnels tels que 85 % ouvriers spécialisés du service de remplacement agricole. Cela va de l'apprentissage de la traite des vaches laitières à la reconnaissance des diverses pathologies en

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

passant par les soins et la sécurité.

L'informaticien des Services Agricoles gère également la base de données, conséquente, permettant entre autres, le calcul du taux de consanguinité de la race « Holstein » sur 8 générations.

La Ferme participe également aux expositions des vaches laitières ainsi qu'à l'école internationale des jeunes éleveurs de Battice. Il est à noter que l'évaluation lors de ces concours ne se limite pas point de vue esthétique mais aussi au développement qualitatif.

Il est bon également de rappeler aussi l'importance de la mise à disposition et de l'implication dans le volet pédagogique en la prise en charge hebdomadaire des travaux pratiques d'une centaine d'élèves de notre école de La Reid.

Ensuite un exposé de M. GEENS nous fait entendre le point de vue de la Fédération des Jeunes Agriculteurs concernant l'avenir de la profession et les débats actuellement en cours dans ce secteur d'activité.

Lors de notre deuxième rencontre, une note de recadrage nous est donnée. Elle nous rappelle les trois axes prioritaires pour la Ferme : le volet pédagogique, la vulgarisation et la recherche.

Dans la prise de décision, c'est le Comité scientifique qui fait les propositions de recherche et les choix sont faits sur cette base. Des freins existent néanmoins lorsqu'il est question de changer les missions ou les objectifs.

Les deux principaux obstacles sont la réticence de notre personnel mais aussi la hauteur de certains investissements qui seraient, éventuellement liés à une telle réorientation.

Une autre difficulté majeure dans une réorientation est liée aux recherches en cours qui maintiennent le choix de l'objectif dans une ligne relativement prédéfinie. Les accords et les choix opérés souvent en partenariat avec l'ULg nous maintiennent dans des ornières et nous ne pouvons faire abstraction des engagements et de tout ce qui est en cours.

Notre assemblée a voté récemment lors de la définition des axes prioritaires la proposition de soumettre à la Région Wallonne la possibilité de cogérer en partenariat cet outil aux bénéfices de l'ensemble des agriculteurs wallons.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

Trois pistes de reconversion sont donc possibles en excluant l'abandon pur et simple : le retour à l'enseignement comme ferme pédagogique dans un cadre plus restreint d'apprentissage scolaire ; un partenariat avec l'ULg dans le cadre de la formation d'un pôle de recherche. Entre la volonté de l'ULg de continuer de disposer des infrastructures et nous apportant les compétences scientifiques se heurtent actuellement à une réalité financière. En effet, le déficit de la structure est réel, récurrent et en augmentation constante.

Troisièmement, un accord de coopération avec la Région wallonne ou la Communauté française dans un cadre et des objectifs à encore définir.

La proposition de mutation de la ferme d'expérimentation en ferme expérimentale bio ayant pour but la mise en place d'un guide méthodologique de la reconversion se heurte à un avis défavorable des enseignants et du staff.

Il est également à noter la grosse difficulté du secteur lui-même à définir les axes souhaitables de développement futur de leurs activités. Ceci n'aide bien entendu pas dans le choix de l'expérimentation.

Cet état des lieux reprend les deux réunions de votre deuxième Commission sur ce sujet.

Le Commissaire ayant déposé l'amendement souhaite souligner quelques éléments.

La vocation pédagogique d'une part, la recherche et le développement d'autre part, sont les principales finalités de notre outil. Que nous ayons des liens étroits permettant un échange de savoir et de compétence avec la seule université se trouvant sur notre territoire provincial est en somme une bonne chose. Il n'est cependant pas souhaitable que ce partenariat sonne le glas de notre possibilité d'autodétermination dans les objectifs poursuivis.

Notre agriculture a des besoins urgents, c'est là que se trouvent nos priorités de travail et de recherche, de solutions et de soutien.

Au travers de cet amendement, la proposition est le choix du bio est en relation avec l'attachement du groupe qui le propose c'est certain. Ce n'est pourtant pas le seul point d'intérêt : par cet amendement, il est également demandé à notre Assemblée de reprendre la main par la voie de sa deuxième Commission sur la définition des objectifs et de la méthodologie à appliquer pour

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

répondre aux défis de demain.

Sans sous-estimer la pertinence des éléments ni nier le travail de nos Services Agricoles, il semble néanmoins important de pouvoir se prononcer clairement en séance sur cet amendement, raison pour laquelle il a été maintenu par le groupe ECOLO.

Votre Commission s'est donc prononcée par 3 voix pour, 8 contre et 2 abstentions. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document AB 10-11/2011/011 : Amendement budgétaire 2011/011 : Création d'un article budgétaire repris à l'article n° 621/613500 libellé « Frais d'étude de faisabilité pour la promotion du circuit court et des produits bio » - Montant : 1 €.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 19 de l'ordre du jour : document AB 10-11/2011/011. Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission et j'invite le rapporteur Mme Sabine NANDRIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme NANDRIN, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

Le document intitulé Création d'un article budgétaire repris à l'article 621/613500, libellé « Frais d'étude de faisabilité pour la promotion du circuit court et des produits bio » - montant 1 € a été examiné lors de la réunion de la deuxième Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

Un responsable du Service Agricole a expliqué ce que la Province mettait en œuvre pour promouvoir les produits du terroir, à savoir : création d'un site internet où les producteurs sont recensés avec leurs coordonnées et leurs spécificités, participation à des événements tels que foires et expos, collaboration avec des médias, étude de la création de structures commerciales.

Un Commissaire propose qu'un projet pilote soit lancé en collaboration avec des cantines scolaires gérées par la Province, lesquelles proposeraient à ses élèves des repas équilibrés issus des produits du circuit court.

Après discussions et réflexions, l'amendement a été retiré et sera examiné en sixième Commission. Il n'y a donc pas de vote.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère. Le point ayant été retiré, nous passons au point numéro 20 de l'ordre du jour.

Document AB 10-11/2011/010 : Amendement budgétaire 2011/010 : Création d'un article budgétaire repris à l'article n° 840/613600 libellé « Création, dans les dépenses de fonctionnement, d'un nouveau chapitre intitulé « Création d'un SAMU social » - Montant : 1 €.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 20 de l'ordre du jour : document AB 10-11/2011/010. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et j'invite le rapporteur M. Antoine DEL DUCA à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. DEL DUCA, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

Votre cinquième Commission s'est réunie ce mercredi 26 janvier et a examiné le document suivant : AB 10-11/20-11/010 intitulé « Amendement budgétaire 2011 - création d'un SAMU social ».

Notre Province est un pouvoir de proximité par excellence, qui doit donc d'autant plus assumer une mission d'urgence sociale, la prise en compte de la détresse humaine sur tout son territoire, dans une telle situation de crise inédite et doublée, il faut bien reconnaître, d'une crise sociétale qui implique des bouleversements

des équilibres, notamment familiaux.

Combien de ménages monoparentaux sont recensés comme vivant sous le seuil de la pauvreté, ou son en tout cas fortement précarisés ?

Bien sûr, ce n'est pas là la motivation principale de cette proposition mais la Province est le niveau de pouvoir idéal pour permettre en quadrillage de tout le territoire, de par sa connaissance des Communes et des acteurs qui oeuvrent déjà efficacement. Ainsi, le SAMU provincial irait à la rencontre des exclus, des personnes en détresse ainsi que cela se pratique à Paris.

Ce sont des gens qui ont échappé au moule social et qui d'eux-mêmes ne viennent pas vers l'aide sociale. Il faudrait prévoir un agent provincial pour fédérer les acteurs, CPAS et associations sur le terrain afin d'assurer ce quadrillage de façon efficace, complète mais non concurrente.

La caractéristique primordiale de ce service, insistons là-dessus, serait d'aller « chercher » les exclus là où ils ont échoué, là où ils tentent de survivre, lorsque les forces physiques ou l'état mental ou moral, voire la honte et la crainte, les empêchent de venir eux-mêmes.

Et le Commissaire explique que cela a été créé et développé à Paris depuis 1993, d'une initiative associative. Dès 1994, ils sont passés à un groupement d'intérêt public.

Mme la Députée explique que le CPAS s'occupe déjà ce de problème et que l'on ne peut pas travailler en parallèle. Il y a des associations qui s'en occupent déjà et vouloir tout quadriller demanderait un travail de fourmis, ce n'est pas notre rôle de s'immiscer dans cette problématique.

Un Commissaire répond qu'il y a des éducateurs de rue dans sa Commune qui vont chercher ces personnes qu'il appelle taxi social et que cela fonctionne bien ainsi.

Un autre Commissaire demande : y a-t-il une Commission « aide sociale » qui réunirait ces associations. La réponse est non. Un autre Commissaire signale que la Province s'occupe déjà du Salon Volontariat, du CIPREA et enfants en détresse.

Mme la Députée demande au Service Social de lister les associations et de les rencontrer ensemble pour qu'elles expriment

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

leurs besoins dans cette problématique type.

Votre cinquième Commission s'est prononcée par 3 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document AB 10-11/2011/013 : Création d'un article budgétaire repris à l'article n° 844/640634 libellé « Subsidés aux étudiants koteurs » - Montant : 1 €.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 21 de l'ordre du jour : document AB 10-11/2011/013. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission et j'invite le rapporteur Mme Andrée BUDINGER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme BUDINGER, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

Votre cinquième Commission a examiné le point 21 de notre ordre du jour mais après un court débat et sur proposition de membre du groupe de l'auteur de l'amendement, le document a été retiré et sera revu par l'auteur et donc, nous n'avons pas procédé au vote sur ce document qui est reporté.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère. Le point ayant été retiré, nous passons au point suivant.

Document AB 10-11/2011/002 : Amendement budgétaire 2011/002 : Création de l'article budgétaire n° 421/613711 libellé « Contribution provinciale à l'entretien du RAVEL » - Montant :

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

100.000 €.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 22 de l'ordre du jour : document AB 10-11/2011/002. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième et j'invite le rapporteur Mme Marlène BONGARTZ-KAUT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme BONGARTZ - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

Votre huitième Commission s'est réunie ce mardi 25 janvier pour examiner la création de l'article budgétaire numéro 421/613711 libellé « Contribution provinciale à l'entretien du RAVEL » pour un montant de 100.000 €. Cet amendement avait été introduit par le groupe CDH-CSP.

Mme BINET explique cet amendement par les difficultés budgétaires que rencontrent certaines Communes pour l'entretien du RAVEL.

M. le Député PIRE fait une distinction entre les investissements extraordinaires qui pourraient être opérés par la Région et les investissements ordinaires qui pourraient être opérés par la Province. Il s'agit là des travaux de nettoyage, de fauchage, de déneigement, soit des travaux plus légers qui pourraient être effectués par les Services Techniques de la Province.

Le Député propose de retirer l'amendement parce qu'il est prématuré. Il faudrait attendre si cette compétence sera confiée aux Provinces et si les moyens financiers conséquents vont suivre.

Le groupe CDH-CSP propose dans un premier temps de geler l'amendement budgétaire pendant 6 mois en attendant de voir comment réagit la Région Wallonne.

M. l'Inspecteur des Services Techniques de la Province explique les nombreuses contraintes techniques et juridiques dans la gestion du RAVEL. Il s'agit d'une tripartite entre SPW, Provinces et Communes. Un transfert de compétences ne se fait pas en trois jours, il est effectivement très compliqué. Raison de plus d'attendre l'évolution des choses.

Donc, suite au travail de recadrage des comptes provinciaux, dans le cadre desquels la Province demande à avoir dans le futur la compétence de l'entretien ordinaire du RAVEL, le groupe CDH-CSP

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

décide finalement de retirer raisonnablement l'amendement. Il n'y a donc pas eu de vote.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère. Le point ayant été retiré, nous passons au point suivant.

Document AB 10-11/2011/001 : Création de l'article budgétaire n° 879/640557 libellé « Opération Propreté en Province de Liège » - Montant : 1 €.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 23 de l'ordre du jour : document AB 10-11/2011/001. Ce document a été soumis à l'examen de la neuvième Commission et j'invite le rapporteur M. André DENIS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. DENIS, Conseiller (à la tribune). - Merci Mme la Présidente.

Notre neuvième Commission s'est réunie pour examiner l'amendement budgétaire libellé « Opération propreté en province de Liège ».

La Commission justifie sa demande d'amendement par d'une part, une demande d'une certaine Commune qui souhaite la mise en œuvre d'une telle opération, par un constat d'une augmentation des déchets suite à un mauvais comportement de nos citoyens et enfin, elle souhaite que la Province fédère les actions menées par les écoles, par Intradel ou encore par la SPI+ afin de déterminer des actions à faire et ce, de manière récurrente.

Le Député rapporteur rappelle que le SPIE² met en œuvre des actions en matière d'énergie et d'environnement de manière transversale, tant vis-à-vis des Communes qu'en interne au sein de la Province.

Le Député rapporteur rappelle aussi que la Province est partenaire d'Intradel avec 8.000 parts sociales, l'ensemble des Communes réunies ne détiennent à elles toutes que 9.500 parts à titre de comparaison.

Enfin, la Province alloue un montant annuel important à Intradel. Ce montant est initialement utilisé par le passé par Intradel pour lisser les coûts de transport des différentes Communes en fonction de leur localisation par rapport au

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

positionnement de l'incinérateur à Herstal.

Actuellement, le montant alloué par la Province à Intardel est affecté à des actions de sensibilisation, donc répond partiellement à la demande de la Commissaire.

Le Député ne souhaite pas se substituer à Intradel qui assure parfaitement sa mission.

La Commissaire, suite à cette discussion, maintient son amendement et pense que la Province pourrait utiliser sa capacité de médiatisation pour faire une campagne supplémentaire de sensibilisation sur la propreté.

Suite à ces discussions, la neuvième Commission s'est prononcée par 6 voix contre la proposition d'amendement, 3 voix pour et 2 abstentions. Je vous remercie.

Un petit mot encore Mme la Présidente pour notre collègue André STEIN mais je vois qu'il a quitté la séance, donc je reprends la balle de volée pour féliciter à mon tour, au nom de mon groupe, notre collègue André STEIN, Liégeois sportif de l'année.

Pour bien le connaître, je sais que c'est une « Just'ine récompense », ce n'est en rien du « raquette » car André est véritablement un « Ice », un véritable « Avantage » pour notre groupe.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller. Je l'avais fait au nom du Conseil provincial.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Mme BINET. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme BINET, Conseillère (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Oui, le précédent amendement a été retiré, c'était raisonnable et justifié. Pourquoi maintenir cet amendement ? Non par entêtement, croyez le bien Chers Collègues mais parce que je le trouve pertinent.

Renseignements pris et j'ai eu le temps, d'autres acteurs privés et publics partagent cette pertinence. Le motif est un leitmotiv, c'est cette envie de réaliser, en supplément, une action choc simultanément dans les 84 Communes très efficacement

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

médiatisées qui, à l'instar d'autres thématiques que vous avez positivement développées, confirmerait notre volonté d'amélioration du look de notre Province.

Malgré toutes les actions menées à différents niveaux en province de Liège et que vous avez longuement rappelées, M. le Député, lors de la neuvième Commission, malgré le travail d'excellence de l'Intercommunale partenaire qui utilise, vous venez de le dire dans le rapport M. DENIS, les subsides provinciaux, d'ailleurs la totalité du subside est affectée pour 2011 à des actions de prévention diversifiées et approuvées par le Conseil d'administration.

Parenthèse que j'ose ouvrir ici et qu'à ce propos, mon amendement n'est pas du tout vexatoire vis-à-vis d'Intradel, comme vous l'avez affirmé avec force, M. le Député, en formulant des propos peu courtois et injustifiés à mon égard en neuvième Commission, avec tout le respect qui est le mien et, ceci dit calmement et sans rancune, mais je me devais de le dire.

Car si l'emportement fait partie de nature humaine, la morgue est inacceptable pour qui que ce soit.

Je continue. Malgré l'entretien et le ramassage effectué par le SPW le long des autoroutes et des routes régionales, malgré toutes les mesures votées par les Collèges communaux et qui ont toutes un sens comme notre collègue Bourgmestre de Trooz l'a très justement évoqué, malgré les comportements respectueux et responsables de nombreux citoyens, malgré le fait, même si nous visons un idéal pour notre territoire, nous n'arriverons sans doute pas à 0 % de dépôts sauvages. Nonobstant, tout ce qui se fait est qui se fait bien, je le redis, je reste persuadée que nous pourrions mener à bien cette « opération propreté ».

Une opération de grande envergure, médiatisée au maximum serait un plus en province de Liège, pouvant continuer à conscientiser encore les citoyens inciviques et mettre d'ailleurs en avant notre Province.

Je rêve ou de dis des bêtises car en effet, malgré tout ce qui existe en province de Liège et en Wallonie, trop de dépôts sauvages défigurent nos paysages, je n'ai pas besoin de vous convaincre, la neige est partie on voit ce que cela donne, on voit aussi les avaloirs qui en sont remplis, les talus au bord des routes, il n'y a pas moyen d'avoir un écoulement facile, bref je n'irai pas plus loin, mais c'est une image déplorable de nos Provinces du Sud.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

M. le Député trouve que la Province agit assez pour pallier cette situation et qu'il ne faut rien de plus. Vous chers Collègues, Conseillers, partagez vous cet avis ?

Je termine ne rappelant que les Communes réclament, et c'est textuel, une campagne « propreté » sur le territoire provincial. Je suis certaine mes chers Collègues du Conseil provincial, qu'en adoptant cet amendement, nous continuerons à nous engager de manière proactive en amie des Communes dont nous sommes toutes et tous citoyens.

Je vous remercie d'avoir écouté ces propos.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme BINET. D'autres interventions ?
M. PIRE. Vous avez la parole M. le Député provincial.

M. PIRE, Député provincial (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Mes Chers Collègues, Mme la Greffière.

L'émotion de notre collègue m'émeut. Mais je voudrais à propos du dépôt des amendements d'une manière générale, vous connaissez l'attitude du Conseil provincial, cela n'a pas toujours été le cas d'ailleurs dans le passé, c'est dire que d'une manière générale, on les reporte en Commission pour avoir un examen approfondi et sur le fond.

Il est vrai, la question avait été posée à cet égard à l'occasion de cette question comme à l'occasion d'autres, c'est de dire, il en va même d'un terme de « recevabilité » et en prononçant cette expression dont j'ai horreur, de dire : en va-t-il ou non de l'intérêt provincial ? J'ai horreur de ça parce qu'en fait, nous sommes tous des élus, que ce soit au niveau provincial ou à d'autres niveaux mais on discute à cette tribune et on prend des mesures qui relèvent bien évidemment des compétences de notre Institution à laquelle certains ne veulent pas toujours du bien d'ailleurs, à un point tel que nous avons encore dû demander au Gouvernement Wallon de redéfinir les axes politiques prioritaires que nous souhaitons développer, non seulement en province de Liège mais que l'Institution provinciale souhaite développer partout en région wallon et particulièrement en province de Liège et d'ailleurs, nous sommes sûrement les meilleurs élèves de la classe puisqu'aussi bien, il nous revient que nous sommes les seuls à avoir répondu.

Donc, il est vrai que lors de dépôt d'amendements, la question de « recevabilité » devrait être posée mais elle devrait l'être en Commission et je remercie d'ensemble des Conseillers qui déposent des amendements, ça témoigne en tous cas d'une chose, c'est de leur

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

intérêt pour les activités de l'Institution provinciale, ça veut dire aussi que, au-delà de tout ce qu'on fait, ils souhaitent encore améliorer l'outil, vraiment polir la pierre et en faire un outil, l'Amie des Communes, slogan que j'aime beaucoup d'ailleurs et en tous cas, renforcer toutes les actions au bénéfice, bien sûr des citoyens.

Lorsqu'il apparaît qu'un amendement doit être retiré, pour « non recevabilité », cela peut être frustrant en effet, surtout quand, à la tribune, on vient simplement « Voilà, l'amendement a été retiré » sans autre précision.

Je pense que là il y a un petit changement, et on l'a bien vu à l'occasion d'un autre amendement. Je pense qu'il faut donner à l'Assemblée, sinon ça peut être frustrant pour l'auteur, de même d'ailleurs que pour celui qui a répondu, c'est un peu frustrant que cela se termine par « l'amendement a été retiré. Point ». Donc, c'est bien qu'on relate l'échange, en tous cas, qui a eu lieu.

Dès lors, ces considérations d'ordre général étant émises, je pense aussi que dans le débat, surtout quand une question revient pour la deuxième fois, ou la seconde fois je n'en sais rien, on verra bien, mais d'une année à l'autre, et qu'on répète, calmement et avec beaucoup de détails tout ce que nous faisons car il ne faut pas non plus que cela soit réducteur et vous l'avez rappelé, merci le Commissaire d'ailleurs pour son rapport très très complet, tout ce que nous faisons en interne d'abord pour notre personnel, cela représente quand même pas mal, mais également vis-à-vis des Communes et quand je dis les Communes, c'est le personnel communal, c'est l'ensemble des citoyens, nous avons la chance et je pèse mes mots en disant que nous avons la chance, en province de Liège, d'avoir pour toutes les matières, une Intercommunale la meilleure au monde, en Belgique en tout cas, en Europe et donc au monde.

Tout ce que nous faisons est, et le Commissaire rapporteur la rappelé, en terme de tri sélectif, de ramassage sélectif, de traitement respectueux de l'environnement, que ce soit par rapport au sol, par rapport à l'eau, par rapport à l'air et notamment, je pense aux cheminées d'Intradel, en son temps on nous a un peu ennuyé avec les émissions de furanne, de dioxine, etc et celui qui m'interpellait, je lui ai dit qu'en fumant la cigarette qui achevait devant moi, il venait de me faire respirer plus de dioxine et de furanne en deux trois minutes que les cheminées d'Intradel en 100 ans. Depuis lors, on ne m'a plus ennuyé sur le sujet mais cela mérite d'être rappelé.

Cela étant, et je ne veux en aucune manière ironiser car il

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

s'agit, en effet, d'un problème important en terme d'environnement et le Commissaire rapporteur l'a rappelé, tout d'abord nous sommes un actionnaire important de l'Intercommunale.

Dès lors, nous n'allons pas, vous l'avez rappelé vous-même d'ailleurs, nous substituer à une Intercommunale à laquelle nous adhérons de manière significative, on a rappelé les parts : 8.000 pour la Province, 9.500 pour l'ensemble des Communes de la province de Liège. Nous y avons nos délégués, d'ailleurs je suppose que vous êtes délégués de la Province ou de la Commune, je n'en sais rien, en tout cas, vous y êtes, donc il serait quand même un peu étonnant que nous fassions le métier de l'Intercommunale à laquelle nous adhérons et à laquelle nous envoyons nos délégués pour pratiquer cette politique dont nous n'avons qu'à nous féliciter.

Donc, là, je pense qu'il y a une question de logique. Maintenant, c'est vrai et nous partageons en effet votre souci de malpropreté, oh, pas seulement en province de Liège, en région wallonne si on voyage un peu même au Sud du pays, moi je veux bien rester au Sud du pays, simplement aussi, autant je suis un provincialiste convaincu, autant je dis « chacun son métier ».

En effet, si on s'occupe de tout, en ce compris des choses qui ne nous regardent pas, la Province mêle-tout, la Province touche à tout, là, c'est un argument pour ceux qui ne sont pas nécessairement défenseur de l'Institution provinciale et je crois qu'en Commission cela a été bien rappelé par la Bourgmestre de Trooz.

En effet, toutes ces actions qui sont menées par l'Intercommunale au niveau de la visibilité, moi je suis tout à fait d'accord, je ne demande pas mieux de faire une campagne en disant qu'en tant que responsable de l'environnement au niveau de la Province de Liège, on nous a dit que le glissement des budgets au budget, et c'est quand même 500.000.000 d'euros, 20.000.000 d'anciens Francs Belges, sont dédiés à la visibilité de cette campagne et vous l'avez encore vu, nous avons tous reçu dans nos boîtes aux lettres début de cette année, le calendrier d'Intradel qui rappelle les différentes politiques qui y sont menées, qui rappelle un tas d'échéance, les comportements citoyens à avoir, tout ce que l'on fait au niveau des écoles, à destination des jeunes qui sont les citoyens de demain, je pense que vraiment, ce que l'on fait là depuis des années mérite d'être souligné et je n'ai pas peur de dire que c'est vraiment des actions qui méritent d'être montrées à l'ensemble du pays, à l'ensemble de l'Europe.

Dès lors, les sommes qui nous dédiations à cette Intercommunale auparavant étaient là pour lisser les distorsions

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

dues aux différences des Communes par rapport au centre opérationnel, aujourd'hui, elles le sont à amplifier, en effet, cette mission de visibilité mais d'éducation à la citoyenneté.

Et c'est important, ce sont des mots extrêmement. Dès lors, en rajouter une couche, moi je veux bien, mais par ailleurs, et j'en terminerai là-dessus, vous nous dites « Oui, mais regardez, après la neige, les routes qui sont en mauvaise état de propreté au niveau de la Région Wallonne », mais je vous fais remarquer que la Province de Liège a 19 kilomètres de voiries, par contre, l'ensemble des voiries dont vous regrettez qu'elles sont peut être un peu sale, et bien, il y a un Ministre aussi de la Région Wallonne qui s'occupe du Service Public de Wallonie.

Nonobstant, et là c'est important et j'y reviens et j'ai bien aimé l'intervention de notre collègue Bourgmestre par ailleurs, nonobstant bien sûr les pouvoirs de police des autorités communales et du Bourgmestre en particulier pour, en effet, sanctionner des citoyens dont, et vous avez prononcé un mot important, dont le comportement ne serait, en effet, pas civique et c'est important.

Dès lors, qu'est-ce que la Province peut faire de plus, nous le faisons dans le cadre de nos attributions avec l'Intercommunale, les Communes sont là, avec la Région pour chacun, chacune, assumer leurs responsabilités et nous, au niveau de la répression, je n'ai pas tellement l'esprit gendarme mais enfin, au niveau de la répression par rapport à ceux qui, malgré tout cela, malgré cet effort d'éducation, de citoyenneté, ceux qui ont encore ce comportement incivique, et bien, ceux-là nous avons, la Province, nous avons recruté des agents sanctionneurs, c'est vrai que c'est une mission pas toujours sympathique, mais les agents sanctionneurs de la Province sont mis à disposition des Communes pour réprimer tous ces comportements inciviques.

Donc, voilà simplement et sur un ton comme celui-ci, ce que j'ai essayé de faire comprendre au niveau de la Commission. Je vous remercie pour votre attention, l'ensemble de nos Collègues appréciera. Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Député provincial. M. DRION. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. DRION, Conseiller (de son banc).- Merci Mme la Présidente. Mes Chers Collègues et bienvenue à M. le Gouverneur.

Je ne vais pas évidemment remettre des tranches de lasagne mais je voudrais ici, quand même au nom de mes collègues et amis du

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

groupe, saluer le ton un peu plus amical et un peu plus chaleureux du Député rapporteur.

(Réactions dans la salle)

Attendez, soyons objectifs, il a tenté de l'être mais il l'est moins quand il met, évidemment, toute une série de couches en renvoyant la balle à Intradel, à la Région Wallonne et aux uns et aux autres.

Alors, vous êtes Ami des Communes M. le Député, vous l'avez dit, redit, vous considérez que cette démarche n'est pas de l'intérêt supra-communal, à l'initiative des Provinces, c'est votre responsabilité, nous en avons une autre lecture objective et partagée par combien de Bourgmestres. Parce que l'on peut déformer le propos des Bourgmestres évidemment, ou les interpréter selon la connexion qui est la vôtre, donc, les Bourgmestres, les Echevins et combien de mandataires locaux demandent ce soutien, ayons la simplicité soit de poser l'acte, soit, ensemble, de proposer à la prochaine Assemblée générale stratégique d'Intradel, de pointer directement cette action et là au moins, l'objectif serait atteint.

Nous comptons sur votre objectivité pour concrétiser ce projet. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. Je passe la parole à Mme la Conseillère provinciale Denise LAURENT.

Mme LAURENT, Conseillère (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Comme on a quand même beaucoup cité mon nom, je voudrais quand même un petit peu répondre à Mme et à M. le Député parce que c'est vrai que les incivilités aujourd'hui, on a déjà c'est vrai, une grande aide de la Province. Deuxièmement, avec l'hiver que nous avons eu et bien, ici, depuis toute cette semaine-ci, j'ai eu l'aide de la Province pour avoir quatre ouvriers pour pouvoir aider à ramasser tout ce qui traînait et justement, à nettoyer tous les sentiers qui étaient très fort abîmés.

Et c'est cela que je voulais quand même dire, que l'aide de la Province, nous l'avons, c'est vrai qu'il y a des améliorations, qu'on peut encore aider mais nous avons aussi engagé un agent constatateur, nous avons aussi un agent de la Province, l'agent constatateur, en partenariat avec la Commune de Chaudfontaine et, c'est vrai que moi je n'hésite pas parce que les gens, ils faut dire ce qui est, ils n'ont plus de respect pour rien, ils sont sales et

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

bien moi, je n'hésite pas, je vais les trouver et je vais leur dire.

Voilà, je voulais quand même bien sûr dire merci pour les aides que nous avons eues cette semaine, des ouvriers « comme ça », le service a été vraiment très très compétent et je leur ai payé un petit dîner tous les jours d'ailleurs, ils méritaient bien ça.

Voilà, merci encore.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP.

Qui s'abstient ? M. POUSSART.

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

Document AB 10-11/2011/012 : Amendement budgétaire 2011/012 : Création d'un article budgétaire repris à l'article n° 872/613500 libellé « Acquisition et gestion de gobelets réutilisables » - Montant : 1 €.

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 24 de l'ordre du jour : document ab 10-11/2011/012. Ce point a été soumis à l'examen de la neuvième Commission et j'invite le rapporteur Mme Nicole DEFLANDRE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme DEFLANDRE, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

Ce mardi 25 janvier, votre neuvième Commission s'est réunie pour examiner l'amendement budgétaire intitulé « Acquisition et gestion de gobelets réutilisables ».

Le Commissaire a mis en évidence la ... d'objets en plastique qui polluent la nature. IL a proposé que la Province, à l'instar de la Province du Luxembourg utilise un service de prêt de gobelets réutilisables.

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

Cette démarche est enclenchée dans divers Pays et en Allemagne notamment, est d'usage lors des Marchés de Noël. Alors, pourquoi pas dans la Province de Liège ? Pourquoi pas aux Fêtes de Wallonie.

Il lui est répondu que le recyclage en polypropylène exige une gestion technique par un organisme privé, une caution, un stockage, ce qui ne s'improvise pas. D'autre part, un écobilan est à faire. Néanmoins, le Député est favorable à un essai et s'engage à tenter l'expérience aux Fêtes de Wallonie.

Sur ce, l'amendement est retiré. Suite au prochain numéro.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie Mme la Conseillère. Le point ayant été retiré, nous passons au point suivant.

Document AB 10-11/2011/016 : Amendement budgétaire 2011/016 : Proposition de l'inscription d'un article budgétaire au budget ordinaire 2011 libellé « Distribution d'une brochure informative à l'adresse des personnes qui se soumettent à un dépistage dans les cars de la Province en charge de la santé publique » - Montant : 1 €

(Voir rapport)

Mme LA PRESIDENTE. - Point 25 de l'ordre du jour : document AB 10-11/2011/016. Ce document a été soumis à l'examen de la neuvième Commission et j'invite le rapporteur M. Alain DEFAYS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller.

M. DEFAYS, Conseiller (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Mme, Messieurs les Députés provinciaux, M. le Gouverneur, Mme la Greffière, Chers Collègues.

Votre Commission a donc examiné l'amendement budgétaire AB 10-11/2011/016 qui propose la création d'un article budgétaire au budget 2011. Article budgétaire intitulé « Distribution d'une brochure informative à l'adresse des personnes qui se soumettent à un dépistage dans les cars de la Province en charge de la santé publique » pour le montant de 1 €.

L'auteur de la proposition présente son amendement en expliquant que les brochures actuellement disponibles ne répondent pas à une demande et que donc, sa proposition poursuit un double but : expliciter mieux les inscriptions « en petit » de ce qui se trouve sur les emballages de médicaments (colorants, amidon de

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

maïs modifié et d'autres nuisibles sont cités comme exemple), deuxième chose : présenter des recettes simples destinées à assurer une alimentation saine et équilibrée, sont cités en exemple : un hareng, un œuf dur, une soupe maison sans doute pas dans la même assiette précise l'auteur de l'amendement.

Le Député provincial en charge de la santé explique longuement ce qui se fait déjà au travers des « Jeudis de la santé » notamment, au travers des colloques et également les initiatives prises par d'autres prestataires dans le secteur de la santé.

Un Commissaire rappelle la législation européenne en matière de médicaments notamment, le rôle de l'AFSCA concernant la qualité des produits mis sur le marché et ouvre le débat sur la définition de l'amidon de maïs modifié qui, à sa connaissance, n'est plus précisé actuellement.

Le Député provincial souligne que l'auteur de l'amendement assiste régulièrement aux « Jeudis de la santé », ce qui aux yeux du Député est une qualité mais manifestement insuffisant pour le convaincre de la pertinence de l'amendement présenté.

Le Député rappelle par ailleurs les efforts réalisés par la Province à l'occasion des manifestations de Liège Province Festive et également la place prise par la Province à l'occasion d'une démarche personnelle très médiatisée d'un liégeois cherchant à régler son problème de surcharge pondérale.

Par ailleurs, le Député fait également état des résultats de « ELAN », Etude Liégeoise des Aliments et des Nutriments, étudiant les résultats d'une même alimentation sur plusieurs individus avec des paramètres différents, paramètres suivant l'âge, le sexe, le poids et le style de vie notamment. Cette étude à laquelle était associée l'Université de Liège a été très largement diffusée et a suscité un intérêt certain auprès des acteurs de la santé.

Ceci dit, concernant la lecture des étiquettes relatives à la qualité des produits, le Député confirme qu'il s'agit bien d'une compétence fédérale confiée à l'AFSCA.

Les Services du Député rappellent également les efforts développés par Restoqualité dans l'enseignement provincial et que dans les cars de dépistage, des conseils sont prodigués en matière d'alimentation, d'hygiène de vie au sens large.

A la question d'une Commissaire qui n'assiste pas

SEANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 2011

régulièrement aux « Jeudis de la Santé » en raison de ses activités professionnelles et qui est trop jeune pour fréquenter les cars de dépistage mais qui suggère cependant avec pertinence d'ajouter un fascicule à ce qui existe déjà, il est répondu que ce qui est à la disposition du public répond à la préoccupation poursuivie par l'amendement en question.

Sur base de quoi, votre Commission, par 2 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions, a décidé de ne pas adopter l'amendement en question. Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, M. POUSSART.

Qui est contre ? Le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil n'adopte pas ledit amendement budgétaire.

VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2010, je le déclare approuvé.

M. BASTIN, Conseiller (de son banc).- Mme la Présidente, j'ai des modifications à apporter au PV.

Mme LA PRESIDENTE.- Ah ! Ca va. Moyennant ces modifications, je déclare close la séance publique de ce jour.

VIII.- Clôture de la réunion

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous rappelle le jeudi 17 février à 15H55, séance thématique sur « L'Economie » et le jeudi 24 à 15H00 Conseil provincial ordinaire.

La séance est levée à 16h55'.